

Crémieu, le 25/07/2025

Objet : Avis Symbord sur le PLU arrêté le 02 juin 2025

Réf. : 2025-018

PJ : note d'analyse

**A l'attention de Monsieur Le Maire  
Mairie  
1 place de la Mairie  
38460 TREPT**

Monsieur Le Maire,

Vous m'avez adressé le projet de PLU arrêté par votre conseil municipal, le 24 juin 2025 afin de recueillir l'avis du Symbord.

Par la présente, je vous informe que les membres du Bureau syndical, réunis en séance le 23 juillet, ont émis un avis favorable sous réserve, sur votre projet de PLU.

Il vous est ainsi demandé de tenir compte de l'ensemble des remarques formulées dans la note jointe à ce courrier.

Il vous est plus particulièrement demandé de revoir le scénario de répartition de l'offre de nouveaux logements dans un sens plus favorable aux orientations du SCoT. Il vous est également demandé de clarifier les éléments relatifs à la zone du Courné entre les différentes parties du PLU notamment en ce qui concerne les compensations évoquées dans l'OAP de ce secteur. Par ailleurs, il conviendra de modifier le zonage du PLU par l'ajout d'un sous-zonage de la zone UA afin d'y interdire les activités hors centralité, ou de justifier que la centralité s'étend sur l'ensemble de la zone UA.

Il vous est également demandé de retirer les parcelles non bâties de la zone d'activités de la Serrière ou de les inclure dans la consommation d'ENAF prévue par le PLU.

Il vous est enfin demandé, conformément aux orientations du SCoT, d'identifier les voies ou portions de voies dans lesquels les changements de destination des activités commerciales est interdit.

Mon équipe et moi-même restons à votre disposition pour échanger sur ce dossier et vous accompagner dans vos démarches.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

**Le Président du Syndicat Mixte de la  
Boucle du Rhône en Dauphiné**

